



SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

**Deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen  
du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2020  
(Genève, 23 avril - 4 mai 2018)**

**Intervention de Madame Alice Guitton  
Représentant permanent de la France auprès de la Conférence du désarmement,  
Chef de la délégation française**

**Genève, le 23 avril 2018**

**DEBAT GENERAL**

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter chaleureusement pour votre nomination comme président de ce deuxième Comité préparatoire. Soyez assuré du plein soutien de mon pays.

La France s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne et j'y ajoute quelques remarques à titre national.

Monsieur le Président,

**1/ A l'heure où l'environnement de sécurité internationale continue de se dégrader, il est crucial de préserver l'intégrité des normes de non-prolifération existantes et de consolider un ordre international fondé sur le droit.** Il importe notamment de réaffirmer, sans ambiguïté, **l'autorité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**. Le TNP demeure la clef de voûte de notre architecture de sécurité collective. Il représente un rempart irremplaçable face aux crises de prolifération.

**La menace posée par la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs s'est hélas amplifiée.**

Ainsi, la **Corée du Nord** a multiplié l'an dernier les actions déstabilisatrices et poursuivi ses programmes nucléaire et balistique illicites, en violation complète des multiples résolutions

du Conseil de sécurité des Nations unies. Nous devons rester unis et déterminés à œuvrer pour le démantèlement complet, vérifiable et irréversible des programmes nucléaire et balistique nord-coréens, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies. A cet égard, nous saluons les récentes déclarations et manifestations d'ouverture sur la dénucléarisation de la péninsule. Il est indispensable qu'elles s'accompagnent de gestes concrets de la part de Pyongyang en vue d'une négociation sincère. Le cycle d'examen du TNP doit continuer d'accorder la plus haute priorité au règlement de cette crise.

Le **JCPOA, conclu avec l'Iran**, constitue un accord de non-prolifération robuste et un atout pour la paix et la sécurité internationales. Il doit être préservé et continuer d'être strictement mis en œuvre par toutes les parties, sous la supervision rigoureuse de l'AIEA. Pour autant, la France est très préoccupée par le développement rapide, tant quantitatif que qualitatif, du programme balistique iranien, ainsi que par les transferts de missiles vers d'autres pays et acteurs non étatiques de la région. L'Iran doit cesser de telles activités et respecter toutes les résolutions pertinentes du CSNU.

Enfin, en **Syrie**, les violations intolérables de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques fragilisent considérablement le régime international de non-prolifération. Ces comportements rendent d'autant plus nécessaire de faire la lumière sur les activités nucléaires, passées ou présentes, de la Syrie et sur les liens possibles avec la Corée du Nord.

Notre responsabilité collective doit être, à l'aune de ces défis, de tout mettre en œuvre pour réaffirmer l'intangibilité de la règle de non-prolifération et mettre devant leurs responsabilités les auteurs d'éventuelles violations, qui ne sauraient rester impunies. Tels sont les objectifs que continue de poursuivre mon pays, tant sur le terrain que dans les instances multilatérales.

Monsieur le Président,

**2/ Permettez-moi à présent de faire un point sur la mise en œuvre par la France de ses engagements**, conformément au Plan d'action de 2010. Mon pays continue de respecter pleinement ses obligations au titre du TNP, y compris celles spécifiques liées à son statut d'Etat doté.

**a/ dans le domaine de la non-prolifération d'abord**, la France a poursuivi une politique résolue visant à répondre avec la plus grande fermeté aux menaces actuelles et continue de

veiller à une mise en œuvre rigoureuse des engagements pris. Elle le fait tout particulièrement dans l'exercice de ses responsabilités de membre permanent du Conseil de sécurité.

**b/ conformément ensuite à une approche progressive et réaliste du désarmement nucléaire, la France a continué à mettre en œuvre ses engagements au titre de l'article VI du TNP.** Restant attaché à poursuivre l'objectif d'un monde sans arme nucléaire quand les conditions le permettront, mon pays a ainsi soutenu activement, depuis le 1<sup>er</sup> Comité préparatoire l'an dernier, différentes initiatives visant promouvoir des progrès graduels et réalistes. Et je pense notamment à notre participation aux travaux du groupe préparatoire d'experts de haut niveau sur le Traité d'interdiction de la production des matières fissiles pour les armes nucléaires (FMCT). Je pense également à notre contribution aux différents travaux sur la vérification du désarmement nucléaire, qui sont importants pour construire la confiance et s'assurer de la crédibilité d'éventuels futurs engagements. La France s'est par ailleurs efforcée de poursuivre le dialogue avec les autres Etats dotés, notamment sur les doctrines et la stabilité stratégique. Il s'agit d'efforts essentiels au renforcement de la compréhension mutuelle.

**c/ Forte de sa maîtrise de l'ensemble des technologies nucléaires, la France a continué d'œuvrer au développement responsable des usages pacifiques de l'énergie nucléaire,** dans le respect des meilleurs standards et des bonnes pratiques de sûreté, de sécurité et de non-prolifération nucléaires. Mon pays appuie fortement le travail important de l'AIEA pour la promotion des usages pacifiques de l'atome et a renforcé ses efforts de coopération internationale, et de transfert de connaissances, dans le respect des dispositions du TNP.

A présent, Monsieur le Président,

**3/ Je souhaite à présent me tourner vers l'échéance de 2020.** Le TNP ne peut être renforcé que par des mesures réalistes et concrètes, dans le cadre d'une approche équilibrée et intégrée de ses trois piliers. Notre feuille de route est claire :

a/ Premièrement, les Etats parties au TNP doivent adopter ensemble une **réponse ferme et unie à toutes les crises de prolifération.**

La plus grande priorité va au règlement de la **crise nord-coréenne** : c'est pourquoi la France a pris l'initiative avec d'autres partenaires, d'une **déclaration conjointe**, dans le même esprit que l'année dernière. Sans préjudice d'autres processus ou canaux de dialogue, cette nouvelle déclaration, qui sera diffusée prochainement, sera ouverte au coparrainage de tous les Etats, qui pourront ainsi réaffirmer leur attachement à l'intégrité du TNP.

S'agissant du **JCPoA**, nous appelons toutes les parties à préserver cet instrument essentiel et à le mettre en œuvre de la manière la plus rigoureuse et transparente, sous la stricte supervision de l'AIEA.

La France attache une très grande importance au renforcement continu du système de **garanties de l'AIEA**. La France appelle tous les Etats ne l'ayant encore pas fait à se doter d'un **protocole additionnel**.

b/ A présent, en matière de **désarmement nucléaire**, plusieurs priorités de la France en vue de 2020 :

La première d'entre elle est de **renouer un dialogue multilatéral constructif et inclusif**. A la différence des initiatives stigmatisantes récentes, un tel dialogue doit s'accorder sur **l'objectif d'un monde sans armes nucléaires avec une sécurité non diminuée pour tous**, ainsi que sur les conditions à créer pour y parvenir. Il doit donc reposer sur le respect des intérêts de sécurité propres à chaque pays et à chaque région, en tenant compte du fait que la dissuasion nucléaire continue d'être une composante essentielle de la stabilité et de la sécurité internationale.

En termes d'étapes, la négociation d'un **FMCT** à la Conférence du désarmement selon le mandat Shannon constitue un élément incontournable. A l'heure où le spectre d'une nouvelle course aux armements risque de resurgir, la pertinence d'un tel instrument conserve sa pleine actualité.

L'entrée en vigueur rapide du **TICE** est également une priorité majeure et j'appelle tous les Etats concernés à signer et à ratifier cet instrument et à collaborer avec l'OTICE.

Par ailleurs, les **Etats-Unis et la Russie**, qui possèdent encore près de 90% des arsenaux nucléaires, doivent maintenir leurs efforts de réduction y compris après 2021, date d'expiration du traité **New Start**. Nous sommes également attachés, je tiens à le souligner, à la préservation du **traité sur les forces nucléaires intermédiaires**, qui constitue un élément fondamental de la sécurité euro-atlantique.

c/ Au regard des **attentes sur le troisième pilier**, nous devons continuer de promouvoir un développement responsable et durable du nucléaire civil, dans les meilleures conditions de sûreté, de sécurité, de non-prolifération et dans le respect de l'environnement. C'est dans le cadre de cet objectif que nous présentons avec d'autres partenaires une réflexion sur l'encadrement des coopérations nucléaires civiles afin de partager les bonnes pratiques.

Monsieur le Président,

Au fond, l'objectif pour 2020 est clair : préserver et renforcer l'autorité du TNP. Dans cette perspective, il n'y a pas d'autre voie possible que celle, exigeante, de la coopération et du consensus si nous voulons être à la hauteur de nos responsabilités collectives et contribuer à la paix et la sécurité internationales.

Je vous remercie./.